



REFERENCE :

<https://www.correns.fr/fr/>



04 94 37 21 95

A renvoyer par mail à l'adresse : accueil@correns.fr

Formulaire de demande de mise à disposition de salle de proximité

Mise à disposition à l'année de septembre à juin

Le présent formulaire de demande de créneaux ne vaut pas engagement et acceptation, il ne constitue qu'un support permettant d'instruire les demandes.

À tout moment, la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

1-FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1. IDENTITE JURIDIQUE

- NOM DE L'ASSOCIATION :**
- OBJET SOCIAL :**
- ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LIEU INTERVENTION :**
.....
.....
.....
- TEL DU SIEGE SOCIAL :**
- E-MAIL :**@.....(écrire lisiblement SVP)
- SITE INTERNET :**
- NOM DE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :**
- TELEPHONE DU PRESIDENT :**
- AUTRE ADRESSE POSTALE POUR RECEPTION COURRIER SI DIFFERENT SIEGE SOCIAL :**
.....
.....
- NUMERO SIRET :**
- NUMERO DECLARATION PREFECTURE :**
- DATE PUBLICATION JOURNAL OFFICIEL :**
- NUMERO D'AGREMENT : (Fédération, jeunesse et sport) :**
- NOMBRE ADHERENTS 2023 :**

2 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :**

- **Objectifs :**

.....
.....

- **Description et listing des activités pratiquées dans la salle mise à disposition :**

.....
.....

- **Nombre de pratiquants moyen accueillis lors de l'activité :**

- **Nombre de pratiquants maximum accueillis :**

- **Publics visés (âge, territoire) :**

.....
.....

- **Montant de la cotisation adhérent de l'année en cours :**

- **Tarif à la séance :** Oui Non Autre

- **Activité ouverte à tous :** Oui Non

3 – CRENEAUX SOUHAITES SUR L'ANNEE

NOMBRE DE JOUR(S)	PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES OUI OU NON	DATE ET HEURE DE DEBUT	DATE ET HEURE DE FIN

Attention : les salles peuvent être fermées les jours fériés, week-ends et vacances scolaires pour travaux de maintenance.

À tout moment, la Mairie reste prioritaire de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

DECISION RENDUE LE :

Demande accordée

Demande refusée

SIGNATURE DE L'AUTORITE :

Salle et créneaux autorisés :

COMMENTAIRES :

RAPPEL DES CONSIGNES

Les samedis et dimanches après-midi sont réservés principalement aux demandes ponctuelles.

Les créneaux demandés et validés peuvent être récupérés ponctuellement en cours de saison pour diverses raisons (manifestations, travaux, cas de force majeure...) par la Mairie

L'association s'engage à :

- Respecter les consignes de sécurité.
- Se conformer aux horaires de mise à disposition.
- Être garant des entrées et sorties.
- Assurer la sécurité de ses adhérents et usagers.
- À laisser les lieux en bon état, faire le ménage de la salle et des sanitaires, déchets enlevés à chaque occupation. Le matériel de ménage et les produits d'entretien ne sont pas mis à disposition.
- Informer les agents de la Mairie de toute détérioration, dégradation ou anomalie constatée.
- S'assurer de la fermeture des locaux dès la fin de l'utilisation.
- Restituer l'ensemble des clés et ne pas réaliser de double.
- Merci d'utiliser le chauffage ainsi que l'éclairage à bon escient.

Documents à joindre impérativement à toute demande :

- Fiche de renseignements (à remplir avec le dossier de demande de créneaux)
- PV de la dernière Assemblée Générale avec le rapport annuel d'activités et le bilan financier (daté et signé)
- Attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile pour l'ensemble de vos activités.
- Statuts. (Daté et signé)
- Parution au JO. (Création + dernière modification)
- Justificatif SIREN.
- RIB de l'association portant l'adresse correspondant à celle figurant sur les statuts.
- Copie de la pièce d'identité du responsable légal qui signera la convention.
- Chèque de caution (Ordre du Trésor Public)